



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

SCI

Question écrite n° 2306

Texte de la question

M. Jean-Luc Preel attire l'attention de M. le ministre du budget sur la nécessité de prendre des mesures fiscales facilitant le développement de SCI tendant à assurer la pérennité de nos villages. C'est ainsi qu'en Vendée, à Beaufou, le maire a créé une SCI dont les actionnaires sont les habitants du village. Ils ont pu ainsi rénover leur centre-bourg. Une manière de favoriser ce genre d'opérations serait d'accorder aux souscripteurs du capital de ces SCI des droits et prérogatives comme ceux qui ont été réservés, par exemple, aux souscripteurs d'actions de société cinématographique. Il lui demande si le Gouvernement entend prendre des mesures en ce sens.

Texte de la réponse

S'agissant d'un cas particulier, il ne pourrait être répondu à l'honorable parlementaire qu'après un examen détaillé par l'administration de la situation évoquée.

Données clés

Auteur : [M. Prétel Jean-Luc](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2306

Rubrique : Sociétés

Ministère interrogé : budget, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : budget, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 1993, page 1605

Réponse publiée le : 27 septembre 1993, page 3188